



Renouvellement de CDD et préavis

Par **virginiej**, le **20/03/2015 à 22:38**

Bonjour,rnJ'ai signé un CDD il y à 6 mois arrivant à terme mon employeur m'a refait signer un CDD le lendemain de la fin du premier (pas un avenant mais le même CDD qu'il y à 6 mois juste en changeant les dates pour le même poste pour une durée d'un an). D'après ce que j'ai lu légalement il n'a pas le droit car il doit y avoir une carence, es ce que je me trompe? De plus je doit signer un CDI ailleurs si c'est le cas je devrai combien à mon employeurs de préavis? Dois je prendre en compte le premier CDD qu'il m'a fait signer? Merci beaucoup pour votre réponse.rnrnCordialement.

Par **moisse**, le **21/03/2015 à 10:50**

Bonjour,rna) Carence: pas forcément, nombreuses exceptions.rnb) 1 jour par semaine avec un maximum de 15 jours. De ce fait la prise en compte du seul premier contrat ou des deux n'a pas d'intérêt.

Par **virginiej**, le **21/03/2015 à 13:54**

Merci beaucoup pour votre réponse dans tout les cas c'est maximum 2 semaines c'est bien cela??? Merci infiniment vous m'ôter vraiment une épine du pied. Bien cordialement.

Par **moisse**, le **21/03/2015 à 14:52**

C'est bien cela, 15 jours maxi. Il faut bien comprendre que l'employeur qui ne signe qu'un CDD s'expose à ce que le salarié préfère la sécurité d'un CDI à la précarité du CDD. et que le CDD même s'il représente la grande majorité des contrats signés actuellement, n'est pas le contrat de travail normal.